



Dossier de Mécénat





SOMMAIRE

1. Présentation du Golf..... Page 3
2. Rejoindre le Challenge des Partenaires..... Page 4
3. Contrat de Mécénat..... Page 6

Golf Club de Saint-Jean-de-Monts

33, Avenue des Pays de la Loire

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Tél. : +33 (0)2.51.58.82.73

@ : accueil@golfsaintjeandemonts.fr

www.golfsaintjeandemonts.fr

1. Présentation

Le golf : sport de plaisir

Le golf est en plein essor depuis plus de vingt ans. Le nombre de golfeurs en France a augmenté de plus de 45% depuis 10 ans et continue sa croissance avec plus de 445 000 golfeurs licenciés en 2023.

Observons de plus près les caractéristiques des golfeurs :

- Répartition : on compte 73% d'hommes et 27% de femmes, la parité n'est pas encore à l'ordre du jour mais le nombre de femmes licenciées est de plus en plus important.
- Moyenne d'âge : au niveau des hommes, la majorité des joueurs a entre 42 et 75 ans avec une moyenne d'âge de 53 ans. Pour les femmes, la majorité est étendue également, de 46 à 79 ans avec une moyenne d'âge de 56 ans.

L'augmentation du nombre de golfeurs s'explique par la hausse du temps consacré aux loisirs mais aussi parce que le golf répond à plusieurs attentes de ses adeptes, à savoir :

Le golf est un loisir pratiqué en milieu naturel et dans un cadre agréable;

Le golf est un loisir pratiqué en famille;

Le golf est un loisir pratiqué en vacances.

Le Club House

Le Club House, dont le restaurant sera rénové courant Février 2024, affirme sa volonté d'y faire vivre la tradition de bien être et de convivialité.

Il offre également une boutique, des salles de séminaires et des espaces détente ouverts à tous.

Très ouvert sur l'extérieur, le bar et les petits salons sont au cœur de la vie du club. Deux grandes salles donnant sur l'océan permettent d'organiser tous types d'événements.

Golfeurs et non golfeurs trouvent leur bonheur dans la boutique du Proshop tout au long de l'année.

Une large sélection de vêtements, sportifs ou classiques, pour vous protéger du soleil, du vent et des très rares averses, sont proposés à la boutique chaque saison.



Le Restaurant du Golf

Golfeurs ou non golfeurs, le restaurant vous accueille pour déjeuner face à la mer tous les jours de l'année. La grande terrasse en bois domine les dunes et l'océan.

Chaque jour des suggestions du chef à l'ardoise viennent agrémenter la carte.

Formules:

Entrée / Plat ou Plat / Dessert : 19.80 €

Entrée / Plat / Dessert : 25 €

Le restaurant vous propose des soirées privées (dîner d'entreprises, repas de groupe ...) où vous ne manquerez pas de passer un moment convivial et gourmand sur un site d'exception !



2. Rejoindre le Challenge des Partenaires

Rejoindre le Challenge des Partenaires, c'est la garantie de donner de la visibilité à votre entreprise tout en soutenant une association, celle de votre club.

Le rôle de l'Association Sportive

Le Sporting Golf, association à but non lucratif, est essentiel à la vie du club.

En effet, l'association sportive a pour rôle :

- ⇒ De permettre au club d'être représenté lors des Interclubs aux niveaux départemental et régional. L'Association Sportive finance également les entraînements d'équipes et les coûts de déplacement lors de leurs compétitions ;
- ⇒ De créer des animations tout au long de l'année pour apporter encore plus de cohésion entre nos membres, par exemple les soirées au restaurant et compétitions du Dimanche à l'image du Challenge des Partenaires ;
- ⇒ Enfin, l'Association a un rôle majeur auprès de notre École de Golf. Tout d'abord sur le plan financier en prenant en charge leurs cours ou leurs déplacements lorsque nos élèves partent en compétition. Mais aussi en terme de bénévolat. Nombreux sont les membres de l'Association à participer au fonctionnement de l'École de Golf. Grâce à eux, nous organisons des commissions afin d'échanger, avons renforcé la qualité de leurs cours en intégrant un coach sportif etc.

Le rôle du Golf

Le Golf se charge de la partie gestion de la compétition.

Son rôle est :

- ⇒ Créer les affiches des compétitions et les promouvoir au Club House et en ligne (site internet, réseaux sociaux, mailings) ;
- ⇒ Éditer les cartes de score, distribuer les tee gifts, saisir les scores et éditer les résultats ;
- ⇒ Création d'une commission se chargeant de l'organisation du Challenge des Partenaires

Le rôle de la Commission

La commission du Challenge des Partenaires se compose de membre de l'Association Sportive et de membres du personnel du Golf. Elle a pour missions :

- ⇒ Trouver les partenaires et se tenir à leur disposition pour échanger sur leurs souhaits et idées ;
- ⇒ Se réunir régulièrement pour se tenir informé des dernières informations et trouver de nouveaux axes d'amélioration ;
- ⇒ Fixer les dates des compétitions, les formules de jeu, etc ;
- ⇒ Constituer les dotations : récupérer les lots des partenaires qui en fournissent, acheter les autres lots, décider des lots remis dans chaque série ;
- ⇒ Animer la remise des prix.

Et nos Partenaires ?

Le golf est un vecteur de communication ciblé, efficace et rentable, idéal pour répondre à vos objectifs de notoriété et de développement commercial.

En intégrant le Challenge des Partenaires, nous vous proposons une mise en avant de votre société via différents supports de communication.

Intégrer la communication du club :

- ⇒ Mails
- ⇒ Newsletter
- ⇒ Site internet
- ⇒ Publications sur les réseaux sociaux

Être mis en avant lors des 2 compétitions :

- ⇒ Affichage du logo sur panneau publicitaire
- ⇒ Affichage du logo sur les cartes de score
- ⇒ Exposition de vos supports publicitaires
- ⇒ Citation de la société lors de la remise des prix

Participation

Vous l'aurez donc compris, intégrer le Challenge des Partenaires est une solution idéale pour donner de la visibilité à votre entreprise sans pour autant y passer beaucoup de temps.

Pour intégrer cette compétition, la participation minimale est de 350€. De plus, passant par notre Association, vous bénéficiez d'un abattement fiscal de 60%.

Participation minimale	Défiscalisation	Budget après abattement
350€	60%	140€

Vous avez également la possibilité de fournir des lots en complément afin de doter la compétition.

Le jour de la Compétition

C'est une journée de convivialité que vivent tous nos participants.

En voici le programme :

- ⇒ Accueil des golfeurs
- ⇒ Tee gifts
- ⇒ Formule de jeu
- ⇒ Dotation
- ⇒ Pause gourmande au 9
- ⇒ Concours de précision et/ou drive
- ⇒ Cocktail de remise des prix
- ⇒ Invitez vos clients et/ou vos proches à participer à une initiation

Le jour de la Compétition en quelques photos



3. Contrat de Mécénat



CONTRAT DE MECENAT

Entre les soussignés

- **L'Association du Sporting Golf de Saint Jean de Monts**

Dont le siège social est situé **31, avenue des Pays de Loire 85160 Saint Jean de Monts**, déclarée à la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne, le 17 février 2010 sous le n°**W853001411** (Ancienne référence : 0853003013)

Représentée par **Monsieur Gilles RATIARSON**, dûment habilité à cet effet en sa qualité de Président de l'Association, demeurant, 18 avenue des Glycines 85160 Saint Jean de Monts.

Il est ici précisé que l'Association Sporting Golf de Saint Jean de Monts exerce son activité en France et est qualifiée d'organisme d'intérêt général au sens de **l'article 238 bis du Code Général des Impôts**.

Elle poursuit une activité non lucrative, elle a une gestion désintéressée, ne procure aucun avantage à ses membres et ne fonctionne pas pour un cercle restreint de personnes.

Ci-après dénommée, le **Bénéficiaire**,

D'une part.

-

Dont le siège social est situé,

Représenté par en sa qualité de

Dûment habilité à cet effet

Ci-après dénommé, le **Mécène**,

D'autre part.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Le Mécène souhaite apporter son soutien à l'Association Sporting Golf de Saint Jean de Monts dans le cadre de l'exercice de ses activités ; les soussignés ont par conséquent convenu à titre gratuit, du présent contrat de mécénat.

Il ne s'agit en aucun cas d'une opération de publicité ; Il n'y aura en effet aucune contrepartie rendue au Mécène en rémunération du soutien apporté à l'Association Sporting Golf de Saint Jean de Monts

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Mécène s'engage à apporter au Bénéficiaire, un soutien matériel, sans contrepartie directe de la part du Bénéficiaire, dans le cadre des différentes activités développées par le Bénéficiaire.



Seul le nom du Mécène (logo, sigle, ...) pourra apparaître dans le cadre des différentes activités du Bénéficiaire sur les différents supports de l'Association Sporting Golf de Saint Jean de Monts.

Article 2 : MODALITES D'EXECUTION

Le Mécénat qui est ainsi consenti par le Mécène au Bénéficiaire peut se traduire par des dons de sommes d'argent, par des dons en nature ou bien encore par la mise à disposition de matériel ou bien de personnel. Il est dès à présent convenu que cette convention se traduira pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, par un don de€ (.....) de la part du Mécène au profit de Bénéficiaire payé à hauteur de 100% le/...../ 2024.

Article 3 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période déterminée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 pour expirer au 31 décembre 2024.

Article 4 : DISPOSITIONS FISCALES

La présente convention est établie conformément aux dispositions de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Il ne s'agit en conséquence d'un contrat de parrainage, mais bien d'un contrat de Mécénat gratuit, sans aucune contrepartie autre que morale.

Article 5 : RESILIATION

A défaut par l'une ou l'autre des parties d'exécuter ses obligations contractuelles, le présent contrat sera résilié de plein droit si bon semble à l'autre partie, quinze jours calendaires après un simple commandement d'exécuter, resté en tout ou en partie sans effet et contenant déclaration par la partie poursuivante de son intention d'user du bénéfice de la présente clause.

Malgré cette résiliation, la partie demanderesse pourra toujours demander le paiement de tous les dommages intérêts auxquels, elle pourra avoir droit.

Article 6 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés font élection de domicile en leur siège social.

Fait à Saint Jean de Monts, le/...../ 2024
(En double exemplaire)

LE MECENE

**Pour le BENEFICIAIRE
Gilles RATIARSON
Président de l'AS**

Infos Utiles



Nantes > Saint-Jean-de-Monts : **1H**
Rennes > Saint-Jean-de-Monts : **2H**
Bordeaux > Saint-Jean-de-Monts : **3H30**
Paris > Saint-Jean-de-Monts : **4H30**

Golf Club de Saint-Jean-de-Monts

33, Avenue des Pays de la Loire

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Tél. : +33 (0)2.51.58.82.73

@ : accueil@golfsaintjeandemonts.fr

www.golfsaintjeandemonts.fr



Facebook



Twitter



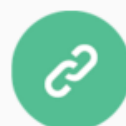
Instagram



Google Plus



Email



Website